



Centre Communal d'Action Sociale

Envoyé en préfecture le 04/07/2025

Reçu en préfecture le 04/07/2025

Publié le

S²LOW

ID : 038-263810137-20250701-2025_44_DA-CC

DÉCISION ADMINISTRATIVE

N° 2025_44_DA

*Prise en application de la délibération du Conseil d'Administration du CCAS de VIF
en date du 11 octobre 2021 et conforme aux dispositions des articles
R.123-21 et R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,*

Objet :

Contrat de prestation de services avec La Ferme de la Plaine

Le Président du CCAS de VIF (Isère)

DECIDE

De conclure, avec La ferme de la plaine – 60, route de Fontagneux -38760 VARCES ALLIERES ET RISSET :

Un contrat de prestation de services afin de fixer les modalités d'organisation entre le CCAS de Vif et La Ferme de la Plaine pour la mise en place d'une sortie extérieure « Visite pédagogique de la ferme » à destination des assistantes maternelles et des enfants âgés de 0 à 3 ans.

La prestation se déroulera le vendredi 11 juillet 2025 de 9h30 à 11h30 à La ferme de la plaine – 60, route de Fontagneux -38760 VARCES ALLIERES ET RISSET.

Le coût total de la prestation s'élève à 90 € TTC (quatre-vingt-dix euros) détaillé comme suit :

- 1 visite	90 €
------------	------

De signer le contrat annexé à la présente décision administrative.

VIF,

Le Président du CCAS, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.